



COMMUNE
AVENSAN

REPUBLIQUE
FRANÇAISE
DEPARTEMENT D

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 033-213300221-20230427-2023_04_21-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	13
Vote		
Pour : 13 Contre : 13 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

Séance ordinaire du 27 Avril 2023

L'An deux mil vingt-trois et le vingt-sept du mois d'Avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de AVENSAN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BAUDIN Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 21 avril 2023. Présents : Mmes : ARNAUD Patricia, DUPUY Marie-Noëlle, LAFITEAU Mariannick, LURTON Marie-Laure, MOREAU Martine - M. BARBOT Yann, BAUDIN Patrick, DUTHIN Henri, JACOBS Christophe, NURBEL Patrick, PICOT Sébastien.
Excusés : Mme BURELLI Barbara, M. REYCHLER Antony.
Procuration : Mme BURELLI Barbara à Mme ARNAUD Patricia, M. REYCHLER Antony à M. JACOBS Christophe.
Le quorum ayant été atteint, le président a ouvert la séance à 9H35. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M NUBEL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

2023/04/21 – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget communal

Rapporteur : Madame ARNAUD

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,
Vu les titres définitifs des créances à recouvrer,
Vu le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
Vu les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,
Vu le compte de gestion de 2022 dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Considérant que le Conseil Municipal est appelé à statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, et sur la comptabilité des valeurs inactives,
Considérant que ledit compte n'appelle ni observation, ni réserve,
Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion pour l'exercice 2022, établi par Monsieur le Trésorier Municipal et visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
- Approuve le compte de gestion 2022 – Budget communal établi par Monsieur le Trésorier Municipal, et visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme :
En mairie le 27/04/2023

Le Maire
Patrick BAUDIN

Le secrétaire de séance,
Patrick NURBEL